mard, s'adressant alors à M. Lecocq, lui dit :

— Est-il vrai que vous avez dit, à l'instant : « Il n'est pas fâcheux de voir partir ça » ?

— Oui, je l'ai dit, répondit M. Lecocq, et je l'ai dit pour vous, pour le juge d'instruction et pour deux individus qui vous escortaient

M. Hamard dressa alors procès-verbal à M. Lecocq pour outrages à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

Ce que dit M. Biétry

M. Joliot et M. Hamard partis, M. Biétry reçut les journalistes présents et leur dit :

— M. Joliot n'a pas perquisitionné ici. Quand il est revenu, il n'y a qu'un instant, il m'a demandé si je consentirais à lui faciliter sa tâche, qui consisterait simplement à examiner les livres de comptabilité et les documents de l'ancienne fédération nationale des jaunes.

J'ai accepté, et j'ai alors conduit les magistrats dans le local de la caisse. M. Joliot a paraphé notre « Grand livre » et notre « Journal ». Puis il a saisi diverses pièces de comptabilité qui proviennent de l'ancienne fédération des jaunes.

Dans notre salle des archives, les magistrats ont encore saisi un carnet répertoire de la correspondance de l'ancienne fédération. Puis ils se sont retirés sans autre formalité et sans qu'aucune allusion fût faite par les magistrats au double bris de scellés.

J'ai fait, quant à moi, toutes réserves sur les suites que j'entends donner à cette violation de domicile et j'ai exigé que ma protestation fût insérée au procès-verbal du juge.

De notre ami Mattis, je n'ai rien à dire de plus que ce que j'ai déjà dit, à savoir que nous avons pour lui la plus grande estime.

Il possédait une action de cent francs du Journal « le Jaune », et c'est le seul renseignement que les magistrats ont pu se procurer ici.

L'affaire Steinheil

M. ANDRE CONFRONTE LES 7 AGENTS QUI VIRENT LE CADAVRE DU PEINTRE.

Paris, 28 décembre. — L'instruction de l'affaire Steinheil entre, cet après-midi, dans une phase nouvelle.

M. André s'occupe, en effet, de la découverte du crime et va interroger à cet effet les sept agents de police qui pénétrèrent les premiers dans la villa de l'impasse Ronsin.

Le couloir attenant au cabinet du magistrat instructeur a son animation coutumière lorsque les gardiens de la paix 338, 122, 67, 211 et 276 (autrement dit les agents Ghiani, Debacq, Vibert, Jolas et Fabre, tous en uniforme, y pénétrèrent. L'agent Poncy, seul, était en civil.

Ils sont aussitôt introduits auprès du magistrat.

Tous devront répéter leurs dépositions au magistrat, puis la confrontation commencera aussitôt.

On sait comment l'agent Ghiani prétendit le premier, après six mois et demi de réflexion, avoir trouvé le corps de M. Steinheil agenouillé et le buste droit.

Depuis lors, un nouvel agent apporta des affirmations à peu près identiques.

Nous en avons sept aujourd'hui à l'instruction. Il paraît néanmoins que deux autres agents sont encore à retrouver, dont les témoignages auraient leur importance.

Un cadavre qui remue beaucoup

Jusqu'ici nous savons que le cadavre de M. Steinheil a été vu à 6 heures par MM. Lecocq et Rémy Couillard couché ; à 6 h. 10, l'agent Ghiani le vit agenouillé, le buste droit ; à 6 h. 15, le docteur Puech le retrouvait étendu ; à 6 h. 20, l'agent Debacq le revoyait redressé ; à 6 h. 22, le docteur Acheray constatait que le cadavre était couché ; à 6 h. 25, l'agent Vibert l'aperçevait à moitié renversé ; à 6 h. 50, M. Cossin, officier de paix du quinzième arrondissement, remarquait que le cadavre était à terre, dans une position allongée ; à 6 h. 55, le concierge de l'impasse observait que le corps était appuyé contre la chambranle de la porte.

A 7 heures, M. Buchotte, commissaire de police, trouvait enfin le cadavre étendu à terre et dans sa position définitive.

C'est cet horaire, dont la précision étonne depuis six mois, que M. André tâche de vérifier.

Les confrontations vont-elles suffire à départager des témoins aussi affirmatifs.

Vers quatre heures, Rémy Couillard est arrivé à son tour ; il a été entendu par M. André et confronté avec les agents et le concierge de l'impasse, Mme Besse.

LES AFFAIRES DU MAROC

Rixe sanglante entre soldats français et soldats espagnols

Madrid, 28 décembre. — Hier soir, dans plusieurs points de Tanger ont eu lieu des rixes sanglantes entre les askaris de la police espagnole et ceux de la police française.

Le « Correspondencia de Espana » publie les détails suivants sur cette bagarre :

Celle-ci éclata entre des soldats du Tabor espagnol et un caporal français pour une question de femmes appartenant à une maison close dans laquelle avant-hier soir quelques coups avaient été échangés et qui donnèrent lieu à des punitions et à des réprimandes.

Hier soir, les camarades des soldats du Tabor français punis la veille se réunirent, nombreux, sur rocco. La garde du poste accourut et, après un échange de coups de pied et de coups de poing, arrêta quatre tapageurs ; plusieurs furent contusionnés.

Peu après, arrivèrent sur les lieux le capitaine et divers caïds du Tabor espagnol, puis le caïd du tabor français et un officier français. Les uns et les autres, une fois mis au courant de l'incident, donnèrent des ordres pour la punition des tapageurs. L'incident fut alors considéré comme terminé ; néanmoins les officiers décidèrent de faire une enquête pour connaître les véritables causes de la bagarre.

UN ANARCHISTE RUSSE assiégé par la police

Barricadé dans sa maison, il soutint plusieurs assauts, puis se suicida.

Moscou, 28 décembre. — La police se présentait hier au soir, à six heures, devant une villa située près de Moscou pour procéder à l'arrestation d'un anarchiste.

Ce dernier, qui s'était barricadé, ouvrit le feu contre la police, tuant sur le coup le surintendant, tandis qu'il montait l'escalier de la demeure. Un officier de gendarmerie conduisit le second assaut ; mais il tomba blessé d'un coup de feu. Quelques heures plus tard, le chef de la Sûreté arriva à la tête d'un détachement de police montée et de gardes ruraux qui procédèrent avec de grandes difficultés à l'enlèvement du cadavre du surintendant et du corps de l'officier de gendarmerie blessé.

L'assiégé continua le feu jusqu'à une heure du matin. A ce moment le colonel Kotten, chef de la Sûreté, accompagné de plusieurs agents de police, pénétra dans l'escalier, mais l'anarchiste, ouvrant de nouveau le feu, repoussa les assaillants, blessant le colonel et deux hommes.

Au point du jour, la police ouvrit une fusillade nourrie contre la villa et continua jusqu'à midi. L'anarchiste apparut alors à une fenêtre et déclara qu'il était blessé.

Sommé de se rendre, il s'écria : « Les anarchistes meurent et ne se rendent pas ! »

Un troisième assaut fut ordonné et la police, qui ne rencontra aucune résistance, trouva à l'intérieur de la maison le cadavre de l'anarchiste, qui s'était suicidé.

Les murs de la maison étaient littéralement criblés de balles.

JEANNE WEBER est-elle folle ?

Le docteur Wallon, médecin de Saint-Anne, croit qu'elle l'est devenue sous l'influence de l'alcool.

Paris, 28 décembre. — Jeanne Weber, « l'Ogresse », qui fut l'héroïne des drames étranges dont on a gardé le souvenir, Jeanne Weber, est-elle folle ?

A plusieurs reprises, des voix autorisées et, il faut bien le dire, contradictoires, se sont fait entendre.

Les médecins aliénistes, les docteurs Lalanne et Paris, qui ont été chargés de l'examiner, ont été d'accord pour la déclarer irresponsable. En conséquence, une ordonnance de non-lieu fut rendue par le juge d'instruction de Saint-Mihiel et des mesures vont être prises pour que Jeanne Weber soit transférée dans un nouvel asile.

Aujourd'hui, M. le docteur Thiery, médecin légiste à Saint-Mihiel, qui, du 8 mai au 16 juillet, exerça sur Jeanne Weber en prison, une surveillance de tous les instants vient de proclamer, ainsi que nous le disions hier, qu'il garde son opinion de la première heure et qu'à ses yeux, Jeanne Weber n'est pas folle.

M. le docteur Vallon, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, qui, lors de la première inculpation de l'« Ogresse » fut chargé de l'examiner au point de vue mental, a soutenu, hier, une thèse moins catégorique :

— J'ai examiné Jeanne Weber, nous déclare-t-il, il y a environ dix-huit mois, avec plusieurs autres de mes confrères. A ce moment-là, après un examen et une mise en observation des plus sérieux, notre opinion s'était nettement établie et nous n'avions pas hésité à la déclarer responsable des crimes qui lui étaient imputés.

» Mais, dans la suite, Jeanne rendue à la liberté, ne trouvant à s'employer nulle part s'est adonnée fortement à la boisson.

» C'est cette fatale passion qui, peu à peu a dû influer sur sa complexion d'une manière si funeste, qu'elle en est devenue folle, ce qui a rendu nécessaire, cette fois, son internement dans une maison de santé ».

Telles sont les déclarations qui nous ont été faites par M. le docteur Vallon. Elles contredisent dans une certaine mesure celles des experts, puisqu'aux yeux du médecin en chef de l'asile de Sainte-Anne Jeanne Weber n'était pas folle, « du moins au moment où elle commit son premier crime ». Sa folie ne serait survenue que dans la suite.

LA QUESTION DES BALKANS

La réponse de l'Autriche à la Russie

Vienne, 29 décembre. — La réponse autrichienne à la circulaire russe qui a été envoyée de Vienne le 24 décembre est très courte. C'est un simple accusé de réception à la Russie. Elle prend acte de l'acceptation par le cabinet de Saint-Pétersbourg de la procédure proposée pour les négociations préliables.

LE DISCOURS DE M. ISVOLSKY

L'impression en Allemagne

Berlin, 28 décembre. — Le discours de M. Isvolski est considéré ici comme un commentaire adouci de la circulaire russe, et on partage la surprise agréable avec laquelle on juge qu'il aura été accueilli à Vienne.

Le fait que M. Isvolski n'a pas parlé de l'autonomie de la Bosnie et de l'Herzégovine, et sa modération en ce qui concerne l'annexion est considéré ici comme une compensation à l'impression désagréable qui a pu résulter à Vienne de la mention d'une alliance des Etats balkaniques et d'un accord italo-russe.

Au point de vue allemand, on se félicite ici que la politique russe et l'entente anglo-russe n'aient, d'après M. Isvolski, rien de menaçant pour les intérêts allemands.

LES RELATIONS TURCO-BULGARES

Vienne, 28 décembre. — A la suite de la remise de la note dans laquelle le gouvernement bulgare a exposé ses griefs au sujet du discours du Trône turc et de l'agitation qui s'en est suivie en Bulgarie, le cabinet de Vienne s'est vu dans la nécessité d'attirer l'attention des puissances sur le caractère anormal des relations turco-bulgares et d'exprimer à Constantinople le vœu qu'on s'y montre, dans les négociations en cours, aussi prévenant que possible à l'égard de la Bulgarie.

LE BUDGET SERBE

Belgrade, 28 décembre. — La Skoupchtina discute le projet de budget provisoire.

M. Vélimirovitch, président du conseil, pose, au nom du gouvernement, la question de confiance.

L'assemblée adopte le budget provisoire par 82 voix contre 26.

Les deux partis radicaux et plusieurs députés progressistes ont voté pour le projet ; les nationalistes ont voté contre.

La Skoupchtina tient ensuite une séance secrète dans laquelle MM. Novakovitch et Pachitch font connaître les résultats de leurs missions.

LE BUDGET BULGARE

Sofia, 28 décembre. — Le budget de l'exercice 1908 se balance par 157,300,000 francs contre 127,200,000 francs pour l'année dernière.

Dans cette augmentation la guerre entre pour 9 millions et l'instruction publique pour 3 millions.

Le tribut de la Roumélie orientale, montant à environ 3 millions, est supprimé.

LA TRAGEDIE DE MAYENCE

Une sanglante nuit de Noël. — Un étudiant tue son père et ses trois sœurs. — On croit qu'il a agi sous l'empire d'un acès de folie religieuse

Berlin, 28 décembre. — Les journaux de Mayence donnent de très intéressants détails sur le crime que nous avons annoncé hier et qui a été commis dans la nuit de Noël par l'étudiant en astronomie Racke sur la personne de son père et de ses trois sœurs, âgées de seize, vingt-deux et vingt-cinq ans.

L'assassin, qui fait ses études à Goettingen, est âgé de vingt et un ans. Il était venu en vacances chez son père, négociant en vins des plus considérés à Mayence. Le jour de Noël, toute la famille, qui est très catholique, se rendit à la messe et communia. Dans l'après-midi, l'étudiant alla prier sur la tombe de sa mère, morte l'année dernière.

Après une soirée passée en famille, le père et ses enfants se retirèrent à minuit dans leurs appartements. Joseph Racke était très calme et rien n'aurait pu deviner l'idée de meurtre qui le hantait ; le plan du crime était cependant déjà arrêté.

Rentré dans sa chambre, il enleva le canon d'une vieille carabine et le remplaça par un long couteau à pain qu'il vissa solidement. Il prit encore un revolver chargé et pénétra dans la chambre de son père endormi.

Celui-ci, très sourd, ne se réveilla pas. L'assassin le frappa violemment d'un coup de couteau terrible qui mit la cervelle à nu.

Ce premier crime commis, il se rendit dans la chambre de sa sœur aînée, fiancée depuis l'avant-veille à un médecin berlinois.

Il la frappa sauvagement, s'acharnant sur la malheureuse, dont le cadavre était méconnaissable. Le visage était complètement écrasé, la main droite coupée.

Les deux plus jeunes filles tombèrent à leur tour sous les coups de leur misérable frère après avoir lutté contre lui avec une énergie désespérée.

La plus âgée avait reçu une balle dans la poitrine, qui était en outre complètement tailladée à coups de couteau.

Selon le « Berliner Tageblatt » c'est le frère aîné qui couchait dans la même chambre que les deux derniers garçons, âgés de neuf et dix ans, au second étage de la maison, qui aurait vu le premier les cadavres et aurait immédiatement averti la police.

On pensa à l'étudiant, qui dormait encore tranquillement dans sa chambre.

Lorsqu'il aperçut les agents, il s'écria :

— Je sais pourquoi vous venez. Je suis le coupable. Je voulais les délivrer de leurs soucis.

Il refusa ensuite de parler et fut aussitôt incarcéré.

On dit que le meurtrier a commis son horrible crime parce qu'il avait eu une discussion avec son père, qui ne lui avait pas donné assez d'argent à l'occasion de Noël.

Selon d'autres, et c'est l'opinion la plus généralement acceptée, Racke aurait agi sous l'empire d'un accès de folie religieuse.

Mis en présence des cadavres, le meurtrier a versé quelques larmes, puis a fermé les yeux. Dans sa cellule, il reste immobile, le regard fixe et ne prononce pas une parole.

L'AFFAIRE MORIZOT

L'arrêt de la Cour d'appel de Dijon. — Condamnation de Morizot.

Dijon, 28 décembre. — La cour d'appel de Dijon vient de rendre son arrêt dans le cas de l'instituteur de Viévigne, M. Morizot, poursuivi à la requête de M. Girodet pour propos antireligieux et antipatriotiques tenus en pleine classe.

M. Girodet demandait 2,000 francs de dommages-intérêts et l'insertion de l'arrêt dans plusieurs journaux.

L'arrêt déclare l'instituteur Morizot coupable d'avoir tenu les propos incriminés, lesquels étaient capables de troubler la pudeur des enfants, de porter atteinte à leurs croyances religieuses, et de produire à ce point de vue une impression fâcheuse sur leurs jeunes esprits.

Il fait donc application de l'article 1382 du Code civil.

Mais reconnaissant que si Morizot était d'une valeur professionnelle discutable, il n'avait jamais donné prise à aucune plainte dans sa vie privée, la cour réduit à 200 fr. la condamnation aux dommages-intérêts que devra servir Morizot à M. Girodet ; le condamne en outre aux dépens ; mais refuse les insertions demandées parce que la publication intégrale de l'arrêt donnerait, en l'espèce, à cette affaire un caractère pénal qu'elle ne doit pas avoir

LA MARINE GRECQUE

Athènes, 28 décembre. — Une commission parlementaire a été nommée pour procéder à une enquête relative à la marine de guerre. Cette commission est également chargée d'élaborer un programme de réforme navale.

Le premier ministre, le ministre de la marine et tous les chefs de parti font partie de cette commission.

A-t-on attenté à la vie du Chah ?

UN JOURNAL RUSSE L'ASSURE. LA NOUVELLE N'EST PAS CONFIRMÉE.

Saint-Pétersbourg, 28 décembre. — Le journal du soir « Vecher » de Saint-Pétersbourg, publie la nouvelle d'un attentat contre le chah qui se serait produit samedi soir. Deux hommes déguisés en prêtres, qui avaient réussi à pénétrer dans le cabinet du souverain, à Téhéran, où il était allé pour présider une réunion du conseil des ministres auraient tiré leurs revolvers à l'arrivée du chah. Ils furent promptement réduits à l'impuissance par trois cosaques de la garde du palais. L'un d'eux réussit cependant à tirer une balle qui traversa l'épaulette de l'héritier présomptif.

La légation de Perse ne peut confirmer cette nouvelle.

La nouvelle Turquie

Prochaine révision de la constitution ottomane

Constantinople, 28 décembre. — Il est aujourd'hui certain que la Chambre se déclarera constituante, afin de pouvoir reviser les articles de la Constitution concernant le Sénat et la responsabilité ministérielle. On veut mettre fin à la confusion de pouvoirs qui existe entre le sultan, le cabinet et le Parlement. Le cas d'Ali-Haïder bey, fils du défunt Midhat pacha qu'Abdul-Hamid II a nommé sénateur et que Kiamil pacha refuse d'accepter comme tel, parce qu'il n'a pas été consulté, prouve combien il est nécessaire d'y mettre fin.

On veut aussi supprimer certains abus auxquels le cabinet ne s'est attaqué jusqu'ici que par hasard. C'est ainsi que le prince héritier Rechad effendi était toujours entouré des espions attachés depuis des années à sa personne. Il a fallu une tentative de meurtre contre un de ces espions, familier d'Abd-ul-Hamid II, pour que Rechad effendi soit délivré de cette domesticité.

On changera, en outre, la loi relative au Sénat et maintes autres dispositions, jugées obstructives ou trop en faveur du cabinet ou de la couronne.

Quelques députés jeunes-turcs — les Jeunes-Turcs paraissent avoir la majorité dans la Chambre, — se proposent enfin de demander la suppression des grades civils de façon à ce que tous les Ottomans soient égaux avec le simple titre d'effendi (monsieur) et ne se distinguent plus que par leur mérite.

AUX ASSISES DE LA SEINE

Le Crime de la rue de Bondy

Les assassins de la bijoutière devant le Jury

Paris, 28 décembre. — Le 23 juin dernier, une femme de 61 ans, Mme Sauvezon, qui exploitait, rue de Bondy, un fonds de bijouterie, fut assassinée dans son appartement. Le cadavre fut découvert le lendemain : le corps était étendu sur le dos ; une cordelette serrait le cou, un linge maculé de sang recouvrait la figure ; la victime avait été ligotée.

On se convainquit aisément que le vol était le mobile du crime : des bijoux avaient disparu. Les soupçons se portèrent sur deux repris de justice, Didelot et Dujeu, qui furent arrêtés le 3 juillet, en compagnie d'un bijoutier, Louis Wolf, à qui ils venaient de vendre une partie des bijoux volés.

Wolf avoua les achats qu'il avait faits, mais Didelot et Dujeu nièrent leur culpabilité, malgré les preuves matérielles qui furent relevées contre eux

Tous trois n'en furent pas moins traduits devant la cour d'assises de la Seine, où ils ont comparu aujourd'hui.

M. le président Bertulus procède à leur interrogatoire.

Il explique que Didelot était un flâneur et un tapageur.

— J'ai fait tout ce que j'ai pu pour travailler ! s'écrie Didelot, quelque peu en colère. Il y a en ce moment une crise sur l'orfèvrerie, et j'ai travaillé tant que j'ai pu.

Dujeu travaillait fort rarement, de temps en temps camelot, de temps en temps homme de peine, de temps en temps bonnetier. Au moment du crime, il était sans occupation et dans une situation très misérable.

Louis Wolf est né à Paris, mais il est sujet hollandais et fit son service en Hollande.

Didelot et Dujeu sont-ils les assassins et les cambrioleurs de Mme Sauvezon ?

Cette accusation est appuyée principalement sur les déclarations de Wolf. Celui-ci dit-il vrai ? Tout est là. Aussi M. Bertulus demande-t-il à Wolf de préciser ses dires.

Wolf. — Je rentrais chez moi, le 23 juin, vers 6 heures du soir. Ma concierge et ma femme me dirent que deux messieurs étaient venus me demander. En sortant pour aller les rejoindre au café, je rencontrai Didelot qui me demanda si j'étais acheteur de bijoux. Je lui répondis que non, mais que je pourrai les lui faire vendre. Nous avons rencontré alors Dujeu, et Didelot me remit les bijoux. Nous avons alors pris rendez-vous place de la Nation.

Didelot. — C'est absolument faux ! D'abord, je ne connaissais à peine ; on m'a montré sa photographie à l'instruction ; je ne l'ai même pas reconnu.

Le président. — Mais pourquoi vous accuse-t-il, vous plutôt qu'un autre ?

Didelot. — Il y a une question de fausse monnaie là-dessous. Il avait voulu me faire émettre des fausses pièces, mais je l'ai rembarré !

Le président. — Lui avez-vous remis des bijoux ?

— C'est pas vrai.

— Et vous, Dujeu, est-ce exact ?

Dujeu. — Jamais Didelot n'a remis de bijoux à Wolf en ma présence. D'abord, ce soir-là, le 23 juin, je n'étais pas, ni avec Didelot, ni avec Wolf.

Sur interpellation, Wolf donne la description des bijoux qu'il fut chargé de vendre, l'enquête a établi que c'était ceux volés à Mme Sauvezon. Puis l'accusé explique qu'il vendit à son oncle pour 196 francs les deux gros diamants que portaient les boucles d'oreilles de Mme Sauvezon.

Didelot et Dujeu nient tout. Wolf ajoute qu'il ignorait la provenance des bijoux.

Après les dépositions de quelques témoins, l'audience est renvoyée à demain.

Le roi du sucre meurt à quatre-vingts ans

UNE BRILLANTE CARRIERE

New-York, 28 décembre. — M. Claude Spreckels, le roi du sucre, est mort, hier, à San-Francisco à l'âge de quatre-vingts ans.

Allemand de naissance, Spreckels quitta son pays pour échapper au service militaire et vint chercher fortune au pays des dollars. Il a réussi fort bien, puisqu'il laisse une fortune évaluée à plus de 250 millions de francs.

Le magnat décédé était de tous points remarquable par ses qualités combatives ; il se tailla une zone spéciale sur la côte du Pacifique, afin d'y installer ses raffineries, et il repoussa heureusement, mais au prix de luttes terribles toutes les tentatives d'invasion. Quand on lui apprit que le trust du sucre américain avait l'intention de le chasser de son territoire en vendant du sucre au-dessous des prix ordinaires, il faillit avoir une attaque d'apoplexie. M. Spreckels savait que le trust en question comptait pour ses profits sur le commerce qui se faisait dans les Etats de l'Est ; le même jour il se mit en route pour Philadelphie, emportant avec lui un chèque de vingt-cinq millions. A Philadelphie il fit construire la plus grande raffinerie du monde.

Le trust céda bientôt, lui versa une compensation de 35 millions et consentit à le laisser tranquille dans sa zone d'exploitation occidentale.

M. Spreckels avait eu la bonne fortune d'humilier un trust, ce qui en Amérique est la route de l'immortalité.

Les débuts du roi du sucre avaient été très modestes : employé dans une épicerie en gros, il avait touché quelques shillings la semaine ; il avait pu en épargner quelques-uns et créer avec ses économies une maison qui fut bientôt la rivale de celle où il avait travaillé. Au bout de quelques années, M. Spreckels avait assez d'argent pour fonder la compagnie de Navigation du Pacifique.

Les Incidents de la Faculté de Médecine

L'admissibilité à l'agrégation

Paris, 28 décembre. — Les candidats à l'admissibilité à l'agrégation, réunis à l'Hôtel des Sociétés savantes, ont décidé de charger la commission qu'ils ont nommée le 24 décembre et qui sera complétée par l'adjonction de délégués des candidats de province :

1° De demander le retrait du décret instituant un concours annuel d'admissibilité, en vertu duquel un concours devrait avoir lieu en 1909. Agir d'urgence et faire comprendre que ce concours d'admissibilité de 1909 aurait le même accueil que celui de 1908 ;

2° De demander la réunion d'une commission de réforme de l'agrégation où les candidats pourront soumettre leurs revendications concernant le tirage du jury, le siège du concours et les épreuves.

LA RADAARRE DE TANGER

Madrid, 28 décembre. — Le ministre d'Espagne à Tanger télégraphie à son gouvernement des détails sur la rixe entre les indigènes appartenant aux deux tabors de la police marocaine.

Le gouvernement attache peu d'importance à cet incident qui, réduit à ses véritables proportions, a été simplement une algarade dans une maison mal famée et renouvelée dans la rue, mais promptement réprimée par l'intervention des officiers européens, des caïds et du poste voisin.

Certains journaux de Madrid exagèrent l'incident par des dépêches tendancieuses du Maroc dans lesquelles on se lamente de l'inactivité de la politique espagnole au Maroc.

Les événements du Congo

Une pacification difficile. — Nous avons eu plusieurs tués

Anvers, 28 décembre. — La malle congolaise « Albertville » est arrivée aujourd'hui à Anvers. Elle a rapporté des nouvelles du Congo français.

En septembre dernier, deux blancs ont été tués au cours de la révolte qui s'est produite dans la Sangha. A présent, tout est rentré dans le calme.

M. Martineau, gouverneur du Congo français, est rentré à Brazzaville après la pacification du Moyen-Oubanghi, où il est parti en expédition.

Ce n'est pas sans peine que la région a été pacifiée par M. Martineau, qu'accompagnaient le commandant Prakos et le lieutenant Mourin.

Il a dû livrer plusieurs combats, au cours desquels les troupes françaises auraient eu plusieurs tués et vingt blessés.

Une fillette violée et égorgée par deux satyres

Leur immonde forfait accompli, ils ont mis feu le cadavre de leur victime

Constantine, 28 décembre. — Avant-hier, la jeune Addey, demeurant chez ses parents, au douar Meridj, près Tebessa, avait conduit, selon son habitude, au pâturage, un troupeau composé de six chèvres. Le soir, l'enfant, âgée seulement de dix ans, ne reparut pas. Ses parents, inquiets, se mirent aussitôt à sa recherche, explorant tous les coins de forêt et les ravins où elle avait coutume de conduire son troupeau.

Hier, son frère étant arrivé près de Djebel-Ouenza, aperçut dans un ravin un amas de terre, recouvert de branchages, duquel émergeaient quelques lambeaux d'étoffe. S'étant approché, il vit également, sortant de terre, un pied gauche d'enfant, une partie du pied droit, un coude et un monchoir sanglant, semblant envelopper une tête.

Terrifié, le malheureux reconnut aussitôt le corps de sa sœur.

On lui avait coupé la gorge et on l'avait à moitié enfouie.

Il courut avertir sa famille, puis alla à Clairefontaine, prévenir la gendarmerie, qui se rendit sur les lieux du crime, avec les autorités judiciaires.

L'enquête, à laquelle il a été procédé d'urgence, a amené l'arrestation de deux indigènes sur lesquels pèsent de graves soupçons et qui sont formellement accusés par la famille de la victime.

L'un d'eux poursuivait depuis longtemps de ses assiduités la jeune fille et il aurait déjà plusieurs fois tenté de la violenter.

Les premières constatations faites sur place permirent de reconstituer le crime. La jeune fille saisie par derrière fut violée par ses meurtriers qui ensuite lui coupèrent la gorge et l'enfouirent, afin de faire disparaître les traces de leur forfait.

FEUILLETON DU 29 DECEMBRE. N. 58

Le Mariage d'un Forçat

par Alexis Bouvier

Tout cela au bénéfice de leur gloire ! Non ! au bénéfice de ces fétiches, les faux dieux, qui, morts, reviennent encore leur prendre leur pain.

Croyez-vous qu'ils ne doivent pas rager, les travailleurs, eux, qui vendent péniblement une toile bien faite cinquante, soixante ou cent francs, en voyant vingt-deux tableaux atteindre le chiffre de un million cent soixante trois mille six cent cinquante francs.

Et vous aurez beau dire, le plus petit Corot me fera toujours plus rêver que le Congrès de Munster, de Terburg, qui a été vendu 182.000 francs !

Des choses que l'on ne s'explique pas, c'est récart de prix, avec les ventes précédentes, de certaines toiles. Le Congrès de Munster fut vendu à la duchesse de Berry seulement 45 000 francs. Maintenant, qu'il a trente ans de musée de plus, il vaut 182.000 francs, un rien !!! Et les jeunes, avec leurs meilleures toiles, frôlent entre cinq cents et mille francs. Voyez si le temps bonifie les tableaux. La *Forêt d'Hobbema*, vendue 2.000 francs, monta au chiffre de 110.000 francs. Le *Grand Village d'Ostade*, de 31.000 francs, atteignit 105.000 francs. Le *Déjeuner au jambon*, de 24.000 francs passa à 77.000 fr. Le plus grand écart fut celui de l'*Avenue de Dordrecht*, d'Albert Cuyp, un tableau aride comme une photographie, qui, acheté à la vente de la duchesse de Berry 18,000 fr., fut vendu 140.000 francs.

C'était du délire !... Mais voyons, messieurs les amateurs, mettez votre loupe en poche et faites une promenade dans les ateliers de Paris. Vous trouverez, là aussi, des chefs-d'œuvre plus humains, et dont l'acquisition, croyez-moi, sera plus utile. Chaque années, un malheureux s'en va au cimetière, usé par la misère : la goule de l'art. Chaque année, un désespéré se fait sauter le crâne devant ses œuvres que l'on ne veut pas acheter parce que son nom est sans notoriété. Chaque mois on trouve dans son atelier un artiste pendu !... Cent fois déjà cette cause a été plaidée ; mais l'Hôtel des ventes est là, toujours prêt, et les marteaux des commissaires écraseront sans cesse les cerveaux de nos jeunes artistes. Oh ! la mode ! la mode ! car, disons-le franchement, cette manie des vieux n'est pas autre chose : l'art n'a rien à voir dans ces collections.

Ne vaudrait-il pas mieux, vous que l'amour du beau poursuit, vous qui aimez l'art pour l'art, ne vaudrait-il pas mieux passer le temps que vous perdez à l'Hôtel des ventes, dans les ateliers des peintres, des sculpteurs contemporains ? Ne vaudrait-il pas mieux, amateurs naïfs, encourager les jeunes, dont le cerveau s'use pour les maquignons de tableaux ? N'est-il pas temps, enfin, de laisser les morts dormir sous leurs œuvres ?

N'est-il pas temps d'abandonner à leurs vices ces sots qui spéculent sur cette mode ridicule des faux antiques ?

Enfin, le jour n'est-il pas venu où l'on ne tuera plus les vivants avec les morts ?

A force de sacrifier aux antiques, aux Ecoles flamandes, hollandaises, on néglige trop les modernes à étudier à l'école du malheur. Et je suis bien de l'avis de F. Desnoyers !

« Il est des morts qu'il faut qu'on tue ! »

La vente à laquelle venait assister Désiré Fontaine était une de ces collections bizarres, où toutes les vieilleries étaient cotées des prix extravagants, tandis que des toiles non signées étaient cherchées à des prix ridicules. C'est sur le conseil de M. Rehtin, son homme d'affaires, que le petit bourgeois s'était rendu à cette vente ; son conseil lui avait dit qu'une toile ayant nom : *Vue du Bagne*, étude sur nature, devait être vendue. Ce tableau représentait l'avant-port de Toulon, une mer superbe, un ciel adorable ; c'était déjà quelque chose, mais Désiré Fontaine, qui était venu à l'exposition publique de la collection, n'avait rien vu de cela... il n'avait vu qu'une tête, la tête d'un des quatre forçats qui occupaient le premier plan du tableau, la tête de son gendre... la tête de Bérard.

Le tableau monta à soixante-dix francs. Désiré Fontaine l'acquit, maugréant, mais se disant pour se consoler :

— Le cadre est doré et... le tableau est à la couleur fine !... et puis cela les décidera à tout.

Et, portant précieusement sous son bras son acquisition, il remonta vers les Batignolles et il rentra chez lui à l'heure où les premiers parents qu'il avait fait appeler se rendaient au conseil de famille.

— Qu'est-ce que tu as encore acheté-là ? dit Mme Fontaine.

— Regarde, fit Désiré triomphant, en montrant un tableau.

— As-tu besoin de dépenser de l'argent... qu'est-ce que nous allons faire de ça.... j'aimerais mieux la photographie.

— Mais Caroline, tu ne vois donc rien !

— Quoi ?

— Là, dit-il, montrant de ses doigts crochus la tête du deuxième forçat.

— Là... ah !...

— Tu le reconnais.

— On dirait Bérard !

— C'est lui !... Qu'il nie avec ça... et voici le catalogue, tiens : « N° 171, Vue du bagne de Toulon, étude sur nature. »

— Cette fois, fit Mme Fontaine, nous le tenons !

Le charmant couple se rendit dans la salle à manger, et le tableau fut placé sur la table, à côté du numéro du journal la *Gazette des Tribunaux* qui rendait compte du jugement et de la condamnation de Jacques Bérard.

CHAPITRE VI

Débâcle

Le matin de ce même jour, Petite dormait dans sa petite chambre de la ruelle Pelée. Elle rêvait heureuse que ses tribulations étaient enfin finies. Lorémont allait sortir de prison, obligé à une réserve qui le forcerait à changer de vie ; il devrait renoncer à Paris. Petite pourrait enfin aller vivre avec lui dans une petite ville de province... Elle pourrait l'aimer et se faire aimer. Etendue sur sa couche, le tête noyée dans ses cheveux, elle souriait à son rêve, lorsqu'un coup vigoureux ébranla la porte.

Elle se dressa aussitôt, regarda autour d'elle... se retrouvant dans sa chambre elle fronça le sourcil et cria :

— Qui est-ce qui est là ?...

— C'est moi, fit la voix de Grosbouleau. C'est moi, ouvre vite...

Petite passa un jupon, sauta du lit, et, pieds nus, elle alla ouvrir à l'associé de Lalongueur.

— Vite, vite ! fit Eugène..., habille-toi, et décampe...

Petite haussa les épaules ; se sachant protégée, elle dit, indifférente :

— Qu'est-ce qu'il y a ?...

— Ce qu'il y a... ange chéri, il y a que ce coquin de Lorémont nous a tous vendus, il nous a dénoncés...

— Et puis après, fit Petite avec calme.

— Comment, et puis après ! mais nous sommes perdus, mais nous avons tous des mandats d'amener contre nous... je devrais déjà être loin, seulement je voulais te prévenir, pour te sauver avec nous... Lalongueur fait le guet en bas, afin de voir si on ne nous file pas.

— Je te remercie, sauvez-vous, moi je reste... je n'ai rien à craindre.

— Mais il t'a dénoncée aussi... c'est même toi qu'il a le plus chargée, je le sais.

— Ça ne fait rien...

— Mais M. Rehtin m'a dit de te prévenir

— Hein ! tu connais M. Rehtin, exclama Petite.

— Pardi ! C'est lui qui nous a déjà sauvés une fois.

Petite ne répondit pas... Assise sur le lit, les mains dans les cheveux, les yeux fixes, elle pensait :

— Ah ça, mais... je me suis fait jouer... Cet homme se servait de moi pour bâtir l'instruction contre tous... Je me suis laissée jouer... encore une fois !

— Et qu'est-ce qu'il t'a dit, M. Rehtin ? demanda-t-elle tout haut.

— Il m'a fait appeler ce matin ; il m'a dit : — Tu sais, moi, j'ai le courage de tout ; c'est pas agréable, mais pour toi je n'ai rien de caché ; — il m'a dit : « — Vous êtes deux coquins qui ne méritez pas la potence ! » Je lui ai dit : — Monsieur Rehtin, vous êtes sévère ! » Il m'a dit : « — Non pas, vous méritez plus que ça... mais vous m'avez honnêtement servi. — Tu sais, c'est un niais — Je vous en sais gré. Lorémont vous charge, vous êtes accusés de onze vols, la nuit, dans des maisons habitées, avec escalade, effraction, le diable et son train... » J'en aurais au moins pour l'existence de Jeux corbeaux à passer au bagne si on me prenait ; il m'a dit : « Demain, vous serez arrêtés avec Lalongueur... Voici cent francs chacun, sauvez-vous. » On aurait pu croire qu'il m'était poussé des ailes, tant je me précipitais. Il m'arrêta. Je lui dis : « — Mais ce n'est que demain que je dois être arrêté. » Il me dit alors : « — Ce n'est pas tout... Vous connaissez Petite ? — Si je la connais, que je dis, l'ange de ma vie... — Eh bien ! dites-lui de se sauver au plus tôt, elle est encore plus chargée que vous ; il a déclaré que c'était elle qui s'introduisait dans les maisons pour préparer les coups... qu'elle faisait partie des onze expéditions... De plus, il a raconté une histoire d'enfant ; elle saura ce que cela veut dire... ».

Petite était devenue pâle ; son œil jetait tant d'éclairs que Grosbouleau s'arrêta.

— Il a dit cela... répéta-t-elle les dents serrées. Il a parlé de l'enfant...

— Oui, fit Grosbouleau...

L'œil terrible, la bouche écumante, les poings serrés, la jeune fille se promenait pieds nus dans la chambre.

— Eh bien, Petite, que fais-tu ?

A ce moment on frappa à la porte. Petite mit un doigt sur sa bouche pour dire à Grosbouleau de se taire. Une voix dit :

— Mamzelle Bollard, c'est une lettre pour vous...

— Je suis couchée, passez-la sous la porte, dit Petite...

— C'est pressé, qu'on a dit.... ça ne viens pas de la poste... reprit la voix.

— Bien, merci.

Petite ramassa la lettre qu'on avait glissée sous